

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 18.09.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **BT 2036 / BT 2036 Régénéré**
- Code du produit: 2347
- Numéro d'enregistrement Voir Chapitre 3
- Non concerné

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.

Solvants

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT
Société PIERRE BRABANT
Société FLOURENT BRABANT
Société BRABANT CHIMIE
Société HAUGUEL Saint Ouen
Société HAUGUEL Gonfreville
- TEL: 03-26-49-58-70
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 02-38-87-81-75
TEL: 01-30-37-00-04
TEL: 02-32-79-55-00

- Service chargé des renseignements:

Service Sécurité de la société BRABANT CHIMIE
Rue de la Gare - 45490 MIGNERES

Tel: 02 38 87 81 75
Courriel: contact@brabant-chime.fr
ORFILA SAMU : 15

téléphone: 01 45 42 59 59

POMPIERS: 18
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
Emergency Number 112

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02

GHS07

Attention

- Mention d'avertissement
 - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 - Mentions de danger
 - Conseils de prudence
- 1-Methoxy-2-acetoxyp propane
ACETATE DE N-BUTYLE
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 18.09.2024

Nom du produit: BT 2036 / BT 2036 Régénéré

(suite de la page 1)

P403+P235 P501	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/internationale.
· Indications complémentaires:	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:	Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.
· 2.3 Autres dangers	
· Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2008.
· PBT:	Non applicable.
· vPvB:	Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2008.
· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien	Non applicable.
	Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

· Composants dangereux:	
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-xxxx	1-Methoxy-2-acetoxyp propane
	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336
25-50%	
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 RTECS: AF 7350000 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx	ACETATE DE N-BUTYLE
	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066
25-50%	
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 RTECS: UB 7700000 Reg.nr.: 01-2119457435-35-XXXX	méthoxypropanol (PM1)
	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336
≥10-<20%	
CAS: 70657-70-4 EINECS: 274-724-2 Numéro index: 607-251-00-0	acétate de 2-méthoxypropyle
	Flam. Liq. 3, H226; Repr. 1B, H360D; STOT SE 3, H335
<0,3%	
· Composants non dangereux:	Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils. Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.
· SVHC	néant
· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	Non applicable
· Indications complémentaires:	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

· Remarques générales:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement. LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.
· Après inhalation:	En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
· Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
· Après contact avec les yeux:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste
· Après ingestion:	Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer. Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas de traitement spécifique requis.

FR
(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 18.09.2024

Nom du produit: BT 2036 / BT 2036 Régénéré

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

· 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaller les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications:
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Utiliser du matériel antidiéflagrant
Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Convoiage pneumatique uniquement avec de l'azote.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Ne pas utiliser l'air comprimé pour le transport ou la manipulation du produit. Transvaser de préférence par pompe ou par gravité
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Utiliser des appareils et armatures antidiéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.
Mise à la terre des équipements

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.
Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles.
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- Indications concernant le stockage commun:
Autres indications sur les conditions de stockage:
Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR
(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 18.09.2024

Nom du produit: BT 2036 / BT 2036 Régénéré

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxyp propane

VLEP (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
WEEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 50 ppm
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 270 mg/m ³ , 50 ppm 1(l);DFG, EU, Y

CAS: 123-86-4 ACETATE DE N-BUTYLE

VLEP (France)	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 950 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 150 ppm Valeur à long terme: 50 ppm
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 300 mg/m ³ , 62 ppm 2(l);AGS, Y

CAS: 107-98-2 méthoxypropanol (PM1)

VLEP (France)	Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 540 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 360 mg/m ³ , 100 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 100 ppm Valeur à long terme: 50 ppm A4
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 370 mg/m ³ , 100 ppm 2(l);DFG, EU, Y

CAS: 70657-70-4 acétate de 2-méthoxypropyle

AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 28 mg/m ³ , 5 ppm 2(l);DFG, H, Z
-----------------	---

· DNEL

CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxyp propane

DNEL	(CONSOMMATEURS) Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 36 mg/kg Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 33 mg/m ³ Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 320 mg/kg (TRAVAILLEURS) Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 275 mg/m ³ Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 796 mg/kg
------	--

CAS: 123-86-4 ACETATE DE N-BUTYLE

DNEL	(CONSOMMATEURS) Acute - systemic effects (Skin Contact - consumer) : - Acute - systemic effects (Inhalation - consumer) : 869,7 mg/m ³ Long-term - systemic effects (Skin Contact - consumer) : - Long-term - systemic effects (Inhalation - consumer) : 102,34mg/m ³ (TRAVAILLEURS) Acute - systemic effects (skin contact - worker) : - Acute - systemic effects (Inhalation - worker) : 960 mg/m ³ Long-term - systemic effects (Skin Contact - worker) : - Long-term - systemic effects (Inhalation - worker) : 480 mg/m ³
------	---

CAS: 107-98-2 méthoxypropanol (PM1)

DNEL	(CONSOMMATEURS) Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 78 mg/kg Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 43,9 mg/m ³ Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 33 mg/kg (TRAVAILLEURS) Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation: 553,5 mg/m ³ Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 183 mg/kg Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 369 mg/m ³
------	---

· PNEC

CAS: 123-86-4 ACETATE DE N-BUTYLE

PNEC	(OTH) Fresh water : 0,18 mg/l Marine water : 0,018 mg/l Fresh water sediment : 0,981 mg/kg Marine sediment : 0,0981 mg/kg Soil : 0,0903 mg/kg STP : 36,6 mg/l
------	---

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 18.09.2024

Nom du produit: BT 2036 / BT 2036 Régénéré

(suite de la page 4)

CAS: 107-98-2 méthoxypropanol (PM1)	
PNEC (OTH) Eau: 10mg/l Sédiment: 41.6mg/kg Sédiment marin: 4.17mg/kg Sol: 2.47mg/kg STP: 100mg/l	

- Composants présentant des valeurs limites biologiques:

CAS: 107-98-2 méthoxypropanol (PM1)	
BGW (Allemagne)	15 mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probenahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: 1-Methoxypropan-2-ol

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.
 Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

- Contrôles techniques appropriés

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhalez les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.
 Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
 Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
 En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
 Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

- Protection respiratoire:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)



Gants de protection

Norme EN 374

Changer régulièrement les gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Sélection du matériau du gant en fonction des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation. Il faut savoir que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps de trempage. Maintenir l'exigence de risque chimique, c'est aussi connaître tous les autres paramètres spécifiques au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise pour la manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur la résistance chimique des gants du fabricant de chacun d'entre eux et procéder à un essai pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisation réelle.

- Matériau des gants

Gants laminés multicouches.

Standard : EN 374

Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant



Lunettes de protection hermétiques

- Protection des yeux/du visage

Vêtements de travail protecteurs

- Protection du corps:

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Couleur:

Incolore

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 18.09.2024

Nom du produit: BT 2036 / BT 2036 Régénéré

(suite de la page 5)

· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Information non disponible
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	124-128 °C
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable.
· Inférieure:	1,5 Vol %
· Supérieure:	10,4 Vol %
· Point d'éclair:	27 °C
· Température d'auto-inflammation:	290 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	Non déterminé.
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	Insoluble
· l'eau:	Voir chapitre 12
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	10,7 hPa
· Pression de vapeur à 20 °C:	
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,9382 g/cm³
· Aspect:	Liquide
· Forme:	
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	936,2 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur / source de chaleur
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- **10.5 Matières incompatibles:** Les agents oxydants
Acides forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** La combustion génère des oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxyp propane

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (RAT)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 18.09.2024

Nom du produit: BT 2036 / BT 2036 Régénéré

(suite de la page 6)

CAS: 123-86-4 ACETATE DE N-BUTYLE

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (RAT)
Dermique	LD50	>14.000 mg/kg (LAPIN)
Inhalatoire	LC50	>21 mg/l (RAT) (OCDE 403)
	CE50 48 h	44 mg/litre (DAPHNIES) Daphnia sp.

CAS: 107-98-2 méthoxypropanol (PM1)

Oral	LD50	4.016 mg/kg (rat) (Ligne directrice OCDE 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rbt) (similaire au guideline 402 de l'OCDE)

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercure de la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Autres indications (sur la toxicologie expérimentale): Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enveloppe cutanée et peut provoquer des dermatoses

· 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:

CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxypropane

CE50 (écologique)	>1.000 mg/l (ALGUES) (72h - Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)) Selenastrum capricornutum
	>500 mg/l (DAPHNIES) (48h - semi-statique) Daphnia magna
LC50 (écologique)	134 mg/l (POISSONS) (96h - Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique) Oncorhynchus mykiss

CAS: 123-86-4 ACETATE DE N-BUTYLE

LC50 (écologique)	18 mg/l (POISSONS) (96H) Pimephales promelas
-------------------	---

CAS: 107-98-2 méthoxypropanol (PM1)

LC50 (écologique)	>6.800 mg/l (POISSONS) (96h - DIN 38412 partie 15, statique) Leuciscus idus
LD50 (écologique)	23.300 mg/l (DAPHNIES) (48h) Daphnia magna

· 12.2 Persistance et dégradabilité**CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxypropane**

Biodegradabilité	83 % (OTH) ((28 j) (OECD 301F; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-D)) Facilement biodégradable
------------------	---

CAS: 123-86-4 ACETATE DE N-BUTYLE

Biodegradabilité	83 % (OTH) (28jours OCDE 301D) Facilement biodegradable
------------------	--

CAS: 107-98-2 méthoxypropanol (PM1)

Biodegradabilité	90-100 % (-) (28j - OCDE 301E)
------------------	--------------------------------

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau
Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol
Coefficient de partage (*n*-octanol/eau) non défini.

CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxypropane

Log Pow	1,2 (OTH)
---------	-----------

CAS: 123-86-4 ACETATE DE N-BUTYLE

Log Pow	2,3 (OTH) (OCDE117)
---------	---------------------

CAS: 107-98-2 méthoxypropanol (PM1)

Log Pow	0,37 (OTH)
---------	------------

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 18.09.2024

Nom du produit: BT 2036 / BT 2036 Régénéré

(suite de la page 7)

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· Indications générales:

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8. Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

· Code déchet:

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit. Ne pas découper, perforez ou souder sur ou à proximité des emballages vides. Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé. Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager. Ne pas incinérer un emballage fermé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, IMDG, IATA

UN1993

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTATES DE BUTYLE, 1-Methoxy-2-acetoxypropane)

· IMDG, IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (BUTYL ACETATES, 2-methoxy-1-methylethyl acetate)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· IMDG, IATA



· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

30

· No EMS:

F-E,S-E

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 18.09.2024

Nom du produit: BT 2036 / BT 2036 Régénéré

(suite de la page 8)

· Indications complémentaires de transport:			
· ADR		5L	
· Quantités limitées (LQ)		Code: E1	
· Quantités exceptées (EQ)		Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport		3	
· Code de restriction en tunnels		D/E	
· IMDG		5L	
· Limited quantities (LQ)		Code: E1	
· Excepted quantities (EQ)		Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:		UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTATES DE BUTYLE, 1-METHOXY-2-ACETOXYPROPANE), 3, III	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)		
CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxypropane		ACTIVE
CAS: 123-86-4 ACETATE DE N-BUTYLE		ACTIVE
CAS: 107-98-2 méthoxypropanol (PM1)		ACTIVE
· Proposition 65		
· PROP.65 Chemicals known to cause cancer: <i>Aucun des composants n'est compris.</i>		
· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females: <i>Aucun des composants n'est compris.</i>		
· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males: <i>Aucun des composants n'est compris.</i>		
· PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity: <i>Aucun des composants n'est compris.</i>		
· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances <i>Tous les composants sont compris.</i>		
· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances <i>Tous les composants sont compris.</i>		
· Australian Inventory of Chemical Substances <i>Tous les composants sont compris.</i>		
· Canadian Domestic Substances List (DSL) <i>Tous les composants sont compris.</i>		
· Korean Existing Chemical Inventory <i>Tous les composants sont compris.</i>		
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Directive 2012/18/UE	voir chapitre 2	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	<i>Aucun des composants n'est compris.</i>	
· Catégorie SEVESO	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	5.000 t	
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	50.000 t	
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)		
<i>Aucun des composants n'est compris.</i>		
· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)		
<i>Aucun des composants n'est compris.</i>		
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3	
· Règlement (CE) N° 649/2012 - PIC		
<i>Aucun des composants n'est compris.</i>		
· Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II		
<i>Aucun des composants n'est compris.</i>		

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 18.09.2024

Nom du produit: BT 2036 / BT 2036 Régénéré

		(suite de la page 9)
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148		
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	Aucun des composants n'est compris.	
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT	Aucun des composants n'est compris.	
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	Aucun des composants n'est compris.	
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	Aucun des composants n'est compris.	
· RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone		
· Indications sur les restrictions de travail:	Rubriques nomenclature ICPE (France): 4330, 4331 Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)	
· * Nanomatériaux:	Le produit ne contient pas de nanomatériaux	
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57		
Néant		
· VOC (CE)	99,79 %	
· VOCV (CH)	99,77 %	
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.	

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H360D Peut nuire au fœtus. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
· Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012.	Non concerné
· Service établissant la fiche technique:	- voir Rubrique 1
· Contact:	- Voir Rubrique 1
· Date de la version précédente:	15.11.2019
· Acronymes et abréviations:	ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
· * Données modifiées par rapport à la version précédente	

FR
(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 18.09.2024

Nom du produit: BT 2036 / BT 2036 Régénéré

(suite de la page 10)

* **Annexe: Scénario d'exposition**

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Non disponible

FR